

**BILAN ANNUEL DES ACTIONS DE L'ASSOCIATION DE PROTECTION ANIMALE « CHADHAL »
CONCERNANT LA GARDE DES CHATS DU JARDIN DES HALLES
à la date du 30 juillet 2008**

INTRODUCTION

- **Rappel** : L'association Chadhal, déclarée à la préfecture de Police le 3 juillet 2007 (*Journal Officiel* du 28 juillet 2007), a pour principal objet de porter secours à la population féline du jardin des Halles. Conformément aux dispositions de la convention conclue avec la Mairie de Paris, le 30 juillet 2007, Chadhal gère la population féline du jardin. Aux termes du quatrième article de ce document contractuel, l'association envoie chaque année un bilan à la DEVE. En un an d'existence, Chadhal a déjà adressé à l'administration 3 rapports d'activités et un tableau récapitulatif du nombre d'animaux du jardin pris en charge par l'association et de la répartition, par sexe, des chats stérilisés.
- **Intervention in situ de l'association** : En un an, l'association Chadhal a déjà attrapé et pris à sa charge une soixantaine de chats, dont 49 issus du jardin des Halles, 2 abandonnés dans des squares alentour, outre 9 chats domestiques du quartier, sans « maître ».

Les 49 chats « capturés » dans le jardin des Halles ont été emmenés dans un cabinet vétérinaire aux fins d'y être immatriculés au fichier national félin, stérilisés, voire soignés.

37 chats ont été relâchés dans leur milieu de vie, dûment tatoués, stérilisés et soignés : 22 mâles et 15 femelles. 12 de ces chats du jardin ainsi que les 2 récupérés dans les squares avoisinants n'ont pu y être remis en liberté, faute de pouvoir y survivre, ayant été victimes d'abandons, de blessures invalidantes ou autres maux (notamment une femelle gestante domestiquée et deux mâles abandonnés, l'un âgé, l'autre en rut, plusieurs chats mutilés, blessés ou victimes du coryza, ainsi qu'une chatte « pucée »). Tous ont (re)trouvé une famille.

- **Statut des chats du jardin** : *Dorénavant, la population féline des Halles est sous la protection de la loi. L'action de Chadhal a permis de leur conférer le statut de « chats libres », juridiquement protégés par la loi de 1999 : ce ne sont plus des animaux errants.*
L'association a fait immatriculer à son nom plus de 80 % des chats du jardin. Il reste une vingtaine de chats à faire identifier, mais notre action est entravée par moult difficultés.
- **Difficultés majeures rencontrées** :

* **Manque de locaux** : Au bout de quelques mois d'une activité intense et bénévole, les acteurs de l'association Chadhal avaient la satisfaction d'atteint une partie de leurs objectifs en constatant la diminution des naissances grâce à la stérilisation de nombre de chats du jardin et l'éradication des maladies handicapantes voire mortelles frappant surtout les chatons. Or, à l'heure actuelle, se profile de nouveau le risque de prolifération des chats qui porterait de nouveau préjudice à ceux-ci, en raison de la privation, par l'administration, du local de convalescence où se reposaient les chats après leur intervention chirurgicale.

Chaque chat attrapé représente dorénavant un vrai problème. Depuis cet hiver, nous avons signalé à l'Administration des Parcs et Jardins la pénurie de local fort préjudiciable à notre action. Où mettre le chat en convalescence, le soigner, le nourrir ? Car, cette année, les bénévoles de l'association ont tous dû recueillir chez eux, à titre définitif et à leurs frais, de nombreux chats qui ne pouvaient être soignés et/ou relâchés dans le jardin. Aujourd'hui, aucun d'entre nous n'a plus la place d'accueillir à son domicile personnel (souvent locatif, ce qui est un handicap supplémentaire) une horde de chats non domestiques abrités dans leurs maisonnettes de convalescence. Malgré de multiples appels au secours, la Mairie ne nous a pas prêté de local, alors que, dans le jardin des Halles, les locaux vacants sont légion.

Aussi arrive-t-il ce que nous avons annoncé : les naissances reprennent dans le jardin bien qu'il n'y ait plus de chatons mal portants. Et notre travail de longue haleine, au détriment souvent de nos vies privées et professionnelles, risque d'être réduit à néant si la prolifération des animaux, que nous avons pourtant jugulée, recommence car nous ne savons où mettre les femelles durant les quelques jours de repos indispensables après une stérilisation, intervention chirurgicale loin d'être anodine. Faute de place, nous ne pouvons par ailleurs accueillir dans nos appartements exigus du centre de Paris les femelles, non domestiques, allaitant leurs petits pour faire stériliser les mères sans porter atteinte aux chatons dont nous prendrions soin.

* **Hostilité ou indifférence à l'égard des chats du jardin** : Après avoir été en butte à nombre d'attaques et calomnies de riverains hostiles à la stérilisation des chattes (un commerce de chatons n'est effectivement plus possible puisque nous faisons stériliser les mères !), et à la volonté insistante de certains personnels du jardin de nous voir retirer du jardin tant les chats adultes (non domesticables) que les chatons non sevrés, nous avons néanmoins agi, conformément à nos objectifs de protection animale et dans le respect des textes législatifs et réglementaires.

Personnellement, nous avons dépensé beaucoup de temps, d'énergie et d'argent dans ce combat quotidien voire pluri-quotidien, sans l'aide pécuniaire, humaine ou matérielle de l'Etat ni de la Ville à l'évidence plus riches que nous. Nous avons assumé les frais vétérinaires, le matériel, l'alimentation, etc. réhabilité les cabanons existants pour l'hiver, construit 2 abris, après en avoir obtenu l'autorisation administrative en février dernier au bout de nombreux mois d'attente, mais n'avons cependant pas eu le droit d'aménager des abris dans le jardin Lalanne, où vit la plus importante colonie de chats du jardin. Certes, nous remercions la Ville et ses représentants de nous avoir prêté les clefs du jardin afin de pouvoir y attraper les chats, ainsi qu'un cabanon où mettre notre volumineux matériel, mais cette aide est loin d'être suffisante.

De surcroît, malgré nos demandes réitérées restées sans suite, nous ignorons toujours quel sera l'avenir des quelque soixante chats répartis en plusieurs colonies dans le jardin, lors des travaux de destruction puis de rénovation du jardin. D'autres associations s'en inquiètent également et la presse commence à se faire l'écho de ce qui risque d'être un massacre.

I. POPULATION DES CHATS ET CONDITION SANITAIRE

Actuellement, notre préoccupation (ainsi que celle de nombreux Parisiens) est donc plus de savoir **combien restera-t-il de chats aux Halles lorsque le jardin Lalanne sera rasé et les autres lieux de vie « réaménagés »**, et surtout à l'issue des travaux de rénovation du jardin des Halles prévus pour durer de longues années, que de calculer le nombre exact de chats du jardin (quasiment tous jeunes et noirs).

Si rien n'est fait pour assurer leur sécurité lors du chantier et à son terme, nombre d'animaux en seront les victimes, alors qu'ils sont légalement protégés du fait de notre action.

La population féline des Halles est estimée à quelque 60 chats, voire davantage, répartis en différentes colonies au sein du vaste jardin des Halles (5 principales tribus). **Leur condition sanitaire est excellente.** Témoin l'état de certains des chats que nous avons fait tatouer et que nous avons capturés de nouveau par la suite. La plupart des chats du jardin que nous avons pu attraper ont été amenés par nos soins chez un vétérinaire. La plupart des numéros de tatouage ont été communiqués à l'administration et nous tenons les cartes de tatouage à sa disposition. Seuls les animaux trop faibles ou mutilés et les animaux abandonnés dans le jardin n'y ont pas été relâchés.

II. EVOLUTION GENERALE DE LA POPULATION

En raison des stérilisations (sans même évoquer les atteintes qui lui sont portées), la population féline est déjà en régression malgré quelques naissances. **Si aucun espace ne leur est accordé par la Ville lors du chantier et dans le nouveau jardin, les chats seront condamnés, bien que sous la protection du droit français...**

Le fait que nous n'ayons plus de local où garder durant quelque temps les chats opérés, pour les remettre en forme en liberté, ralentit terriblement notre action. Nous ne voulons pas relâcher des chats affaiblis. Ils ont droit à du repos après ce que nous leur infligeons pour leur assurer une protection légale et afin d'éviter le sort souvent non enviable réservé aux chatons. Nous l'avons signalé maintes fois et n'avons eu aucune audience.

III. EVENEMENTS MAJEURS (DECES, DISPARITIONS)

Malgré les naissances que nous déplorons pour le bien-être des chatons et de l'ensemble des chats, nous sommes effectivement au regret de constater une **diminution des effectifs de la population féline du jardin.** Certains chats que nous avons fait tatouer et d'autres physiquement reconnaissables car, exceptionnellement, arborant une robe autre que noire, ont disparu (notamment 2 chats tigrés blanc, un chaton noir et blanc, un chat siamois, et alii).

D'autres de ces petits félins vulnérables ont été tués par des êtres « humains » (chat brûlé vif, jeune chat dont la tête a été coincée dans un grillage, jeune mâle assommé et propulsé au-dessus d'une des grilles du jardin Lalanne, chat jeté dans une poubelle, mort ou vif nul ne le sait, etc.). **Seule une des victimes a été identifiée par nos soins.** Les personnels et les passants n'ont pu nous donner d'indications sur l'identité des autres animaux ainsi mis à mort. Et, assurément, d'autres animaux sont morts sans que ayons été prévenus de leur trépas.

IV. ARRIVEE DE NOUVEAUX ANIMAUX

Régulièrement, des animaux sont abandonnés dans le jardin, tel un vieux matou, une femelle attendant des petits, un chaton laissé pour mort près de l'église St-Eustache, les yeux dévorés par le coryza, et autres victimes. Nous les avons récupérés, fait soigner et les avons fait adopter (en majorité par les bénévoles de l'association Chadhal).

C'est, en règle générale, chez nous qu'ont été remis sur pattes les chats recueillis après avoir subi de telles maltraitances, car le local qui nous avait été prêté en nocturne était dépourvu de lumière, de chauffage, et insalubre du fait de l'humidité régnante.

Comment soigner les yeux des chats, détériorés par le coryza, dans de telles conditions (avec une lampe de poche et des températures glaciales en hiver, et souvent de nuit car l'accès au jardin Lalanne ne nous était pas autorisé durant la journée) ?

Il nous faudrait donc, et ce de façon urgente, un local de convalescence éclairé et sain pour soigner les chats **afin de ne plus surcharger nos appartements** et de permettre à des adoptants potentiels de venir voir les chats dans un lieu qui ne soit pas notre domicile personnel. **Sinon, comment faire pour gérer les prochains abandons ?**

V. SOINS DONNES, MALADIES OBSERVEES

Aucune épizootie n'a été à signaler. Les chats sont très sains malgré leur vie de chats libres et l'apport en nourriture qui n'est pas toujours idoine.

Tous les animaux pris en charge par l'association Chadhal et emmenés, à ses frais, chez le vétérinaire ont fait l'objet d'un déparasitage (antipuces, vermifuges, etc.), d'une auscultation, de soins locaux (contre la gale des oreilles par exemple, les blessures, etc.), outre l'identification par voie de tatouage et la stérilisation obligatoire.

Certains des chats ont dû subir de **lourdes interventions chirurgicales** (énucléation, cryptorchidies, ...).

Nombre de **chatons victimes du coryza ont été soignés** par nos bénévoles durant des semaines, à raison d'un traitement antibiotique et d'un traitement oculaire intervenant plusieurs fois par jour.

Un chaton temporairement aveugle à la suite d'un traumatisme est actuellement en soins et des chatons incapables de survivre dans le jardin sont pris en charge par divers bénévoles, les mêmes qui ont dû recueillir d'autres chats ne pouvant être relâchés sur le lieu de capture (chaton femelle borgne, chaton femelle à la patte volontairement coupée, chatte à la patte blessée, vieux mâle et jeune mâle en rut abandonnés, jeune adulte aux lésions oculaires irréversibles, ...).

Les personnels du jardin nous reprochent parfois les naissances de chatons qui surviennent malgré nous et à l'encontre de toute politique de protection animale, alors que, véritablement, nous n'avons ni aide matérielle ni humaine, et que ces naissances sont souvent à l'origine de drames mortels survenant à de jeunes femelles épuisées par les mises bas (mais que parfois nous parvenons à sauver, moyennant une alimentation riche et des soins assez longs) et que les chatons nés sont souvent promis à un avenir misérable (nombre d'entre eux étant prélevés dans le jardin à des fins lucratives voire sadiques). **Nous aurions souhaité mettre fin à la reproduction dans un souci de protection des chats** et avons mis tout notre cœur et notre temps à l'ouvrage, mais les obstacles sur le terrain ont nui à nos activités.

Comme nous l'avons également porté à l'attention de nos interlocuteurs de la mairie, **il est vital pour les chats que d'abord l'apport en nourriture adéquate soit toléré par l'administration** afin que les chats restent en bonne santé et jouent leur rôle de prédateurs, puis que l'alimentation respecte des règles d'hygiène (nous avons depuis peu

cosigné une charte en ce sens) et enfin **que le nombre d'abris soit suffisant dans le jardin pour que notre association soit en mesure d'exercer un véritable suivi sanitaire des chats**. Ce qui n'est pas le cas, faute de moyens. Les cabanons que nous avons réhabilités n'abritent qu'une partie d'une seule colonie de chats. Et le cabanon isolé ne sert de toit qu'à quelques chats près de Saint-Eustache. **Les 3 autres colonies de chats ne bénéficient d'aucune protection (chats du jardin Lalanne, chats devant le manège et chats dont le territoire jouxte la porte Rambuteau).**

CONCLUSION

- **Avenir de notre association de protection des chats** : Malgré notre difficile action quotidienne depuis plus d'un an (attraper des dizaines de chats libres n'est pas une sinécure, ni les transporter chez le vétérinaire et encore moins en prendre soin durant leur convalescence puis, pour certains de nos protégés, à vie), nous regrettons que nos appels au secours n'aient jamais été entendus par les pouvoirs publics.

Alors que nous exerçons un service d'intérêt général, gratuit pour la Mairie de Paris, celle-ci ne nous prête toujours pas de local pour garder les chats en convalescence et ne nous garantit en rien que les chats des Halles - êtres vivants bénéficiant d'une protection légale - seront mis à l'abri des bulldozers.

Nos appartements ne sont pas extensibles pour accueillir tous les chats et nos finances personnelles ont été très sollicitées par cette activité associative, sans parler du temps important que nous y avons investi.

Grâce à nos adhérents et donateurs, nous avons pu honorer nos notes vétérinaires et l'achat de matériel, mais en aucun cas nous ne pouvons louer un local en sus des frais inévitables.

Par ailleurs, **nos domiciles ne sont pas des refuges, et nous refusons d'y recueillir notamment des chatons non sevrés** (et donc à l'avenir compromis), ce dont les personnels du jardin nous font régulièrement la demande. Les chatons doivent rester avec leur mère jusqu'au sevrage, sous peine de présenter de graves troubles de comportement, ultérieurement.

Il nous reste une vingtaine de chats du jardin à faire stériliser. Il y en aura davantage bientôt si l'administration ne nous aide pas en nous prêtant, au moins et temporairement, un des nombreux locaux inutilisés du jardin des Halles. Nous avons vraiment sollicité, en vain, et à plusieurs reprises le soutien de la mairie de Paris. **Le silence de la Ville est éloquent. Pourquoi s'investir si les chats sont condamnés à disparaître ? Est-ce le sens du message sous-jacent ?**

A l'approche du grand chantier concernant le jardin, **nous avons le sentiment que notre association de protection des chats est devenue tout à fait indésirable.** Mais que deviendront les chats s'ils n'ont plus de protecteurs accrédités ? Nos demandes sont négligées. Rares sont les réponses à nos messages et les promesses qui nous ont été faites n'ont pas été tenues.

Nous attendons que la convention que nous avons signée, concernant les chats des Halles, fasse notamment l'objet d'un amendement demandé l'an dernier, nous permettant officiellement de contribuer au nourrissage des chats et fasse l'objet d'une reconduction expresse à dater de demain, 31 juillet 2008.

Nous sommes toujours dans l'attente de signer avec la DEVE la convention de gestion des chats du square de la Tour Saint-Jacques, sous réserve que les amendements que nous avons proposés au cours de l'hiver dernier, y soient intégrés.

Nous avons tout fait pour que la population féline soit stable, en bonne santé, abritée et convenablement nourrie. Or, notre inquiétude va croissant concernant le droit de vivre de ces chats.

Afin que les chats ne créent pas de problèmes, nous les avons fait stériliser ; **nous avons même fait en sorte que diminue le nombre de barquettes pour chats dans le jardin** (demande récurrente de l'administration en charge du jardin alors que la santé des chats nous a toujours paru une préoccupation bien prioritaire au souci que représentent 4 ou 5 barquettes jonchant le sol chaque nuit et dorénavant ramassées). Nos moyens d'action ont été limités : d'une part **en installant de petits abris** spécifiques dorénavant réservés à la nourriture (dont un déplacé sur ordre de l'administration et dorénavant accessible au tout-

venant et qui peut de ce fait s'avérer très dangereux pour les chats) et d'autre part en faisant une communication incessante auprès des nourrisseurs las d'être pris à partie (alors que les autres déchets, bouteilles, sacs plastique et autres immondices sont en nombre infiniment supérieur et ne créent apparemment pas de problèmes).

Pourquoi nous avoir laissé consacrer tant de temps et d'argent à sauver les chats du jardin, au détriment de vos vies professionnelles et personnelles, si ceux-ci sont condamnés, et donc, par voie de conséquence, l'association chargée de les défendre ?

- **Avenir des chats du jardin : Comme le titre un article du *Parisien*, daté du 11 juillet 2008, concernant la dernière réunion publique organisée par la Mairie de Paris, sur la rénovation prochaine des Halles : « Que deviendront les chats ? » lorsque commencera l'immense chantier destiné à raser le jardin Lalanne et de « rénovation » de l'ensemble du jardin. Un journal japonais s'en préoccupe, et d'autres médias, bien que nous ne les ayons pas encore alertés de notre propre initiative.**

L'importante colonie de chats du jardin Lalanne va-t-elle pouvoir être protégée lors de la destruction de celui-ci, d'ores et déjà programmée pour l'année prochaine ? Et comment ?

Les chats du jardin, répartis en différentes colonies, bénéficieront-ils d'un espace protégé au sein du nouveau jardin, avec des maisons à chats, à l'instar d'autres jardins clôturés de Paris et dans d'autres municipalités, fières de leurs ChatsLM ? Et ce, afin de les mettre à l'abri des atteintes humaines.

Notre objectif visant à terme à maintenir une population féline stable, en bonne santé, abritée et nourrie convenablement sur son lieu de vie (ce que prévoit la loi et une brochure de la Ville de Paris concernant les animaux citadins) est-il définitivement compromis ?

La Ville n'accepterait-elle plus la présence d'animaux et resterait-elle sourde aux supplications de leurs protecteurs ?

Aucune association n'a les moyens ni le temps de prendre en charge tous ces chats du jardin des Halles, pourtant beaux et charmants. C'est pourquoi l'association Chadhal a été créée. L'administration nous a demandé d'emmener les chats en convalescence dans les refuges de la SPA, entre autres, alors qu'ils sont bondés et que le transport de chats sur de longues distances n'est guère aisé.

Aucune association ne pourra accueillir tous les chats des Halles durant les travaux. Ce ne sont pas des chats domestiques, bien que sains et non agressifs, et les lieux d'accueil font défaut.

L'écosystème entier du jardin d'aventures Lalanne serait donc inexorablement la proie des machines qui vont le réduire à néant : les chats, bien sûr, mais aussi l'avifaune et autres espèces faunistiques ou floristiques qui le peuplent ?

- **Avenir des chats et des autres animaux de la capitale : Les chats aussi font partie de la biodiversité et ont un rôle actif à jouer dans le jardin actuel et dans le futur jardin si une place leur y est laissée. Notre objectif n'est pas d'enlever les chats des parcs et jardins, ce que les personnels du jardin nous ont souvent demandé de faire, mais de protéger les bêtes sur leurs lieux de vie.**

Il semble également que la plupart des associations de protection des chats de la Ville soient en butte à de telles tracasseries et au manque d'écoute, qui ne nous semblent pas conforme ni au droit ni à l'usage ni à l'opinion des Parisiens.

Les chats n'ont-ils plus droit de cité ? De même que les autres espèces, non rares, de la capitale ? Nous n'osons le croire.

L'existence d'une vie sauvage au mi-sauvage (comme les chats) est essentielle à la capitale, et chère au cœur des Parisiens déjà privés de nature.

Puissent les pouvoirs publics nous aider dans notre mission de sauvetage des chats des Halles et soutenir les autres associations locales qui s'investissent également pour d'autres représentants de la gent féline !